



Le Schéma départemental des sports

Période 2023 - 2027

Publié le 13/09/2024 - Mise à jour le 03/10/2024

Un plan d'actions sur 4 ans avec des nouveautés :

- Encourager les projets visant au développement de l'activité physique et sportive non compétitive.
- Intégrer la pratique d'activités physiques et sportives dans le projet des personnes en situation de handicap dont la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est en charge.
- Valoriser les projets ayant une dimension sportive et culturelle.
- Réserver de manière récurrente un lieu emblématique du département à destination des pratiquants (Mont Aigoual, Mont Bouquet).
- Créer les conditions adéquates au « bien vieillir » sur le territoire par la mise en place d'activités physiques et sportives adaptées.
- Développer des actions d'insertion par le sport à destination de jeunes qui en sont éloignés.
- Créer un outil de recensement de l'offre para-sportive et de mise en relation entre les clubs et les pratiquants.
- Favoriser la découverte des para-sports au collège.
- Organiser des réunions d'informations semestrielles visant au partage de bonnes pratiques et à l'échange entre acteurs du territoire.
- Renforcer l'ingénierie sportive permettant d'accompagner les organisations dans le développement de leurs projets.
- Mener des réflexions collectives sur la mutualisation des projets d'équipements entre communes et acteurs voisins.
- Encourager les mutualisations entre les associations sportives du territoire.
- Organiser une journée annuelle d'initiation à la pratique sportive de pleine nature à Méjannes-le-Clap (Fête du sport gardois).
- Relancer l'attribution du label Gard pleine nature pour les manifestations sportives.
- Expérimenter l'évaluation de la condition physique des collégiens en coordination avec la Conférence régionale du sport (CRDS).

Cette feuille de route permet à la collectivité de définir des axes politiques forts pour la période 2023-2027. Tout en confortant les actions menées au cours de ces dernières années, il s'agit de clarifier et de préciser les dispositifs du Conseil départemental du Gard sur la thématique du sport, en s'intégrant dans une démarche plus globale portée par la collectivité sur ses différents champs d'intervention (tourisme, mobilités, culture, éducation, social,..).

Plusieurs doctrines ont été entérinées en avril dernier pour préciser les modalités de participation financières à destination des acteurs sportifs :

La plupart d'entre elles, existantes et/ou satisfaisantes, ont donc été confirmées par l'Assemblée départementale, et visent à :

- **accompagner les acteurs structurants** (comités, clubs formateurs et de performance) dans leur fonctionnement et leurs projets,
- **développer l'animation du territoire** à travers les aides aux manifestations sportives à caractère compétitif (qu'elles soient traditionnelles, de pleine nature, allant du niveau local au niveau international),
- **soutenir le « sport handicap »** (fonctionnement des comités, clubs, leurs projets et manifestations, ainsi que l'achat de matériel spécifique handicap),
- **et depuis 2022, accompagner les jeunes espoirs sportifs gardois** inscrits sur les listes du Ministère des sports comme sportifs de haut niveau à travers une aide individuelle forfaitaire.

Certaines doctrines affichent leur nouveauté et s'inscrivent dans une des priorités du schéma, à savoir développer

la pratique pour toutes et tous. Elles devraient permettre le soutien et/ou le développement de structures associatives sportives qui ne bénéficiaient pas ou peu jusque-là à la politique sportive départementale, notamment les plus petites d'entre elles, celles issues des quartiers prioritaires, ou celles qui ne se positionnaient pas sur des manifestations compétitives.

Les nouvelles doctrines visent à soutenir les associations (toujours affiliées à une fédération sportive) sur :

- Les projets et/ou manifestations non compétitives, visant par exemple à développer la promotion de l'activité physique et sportive,
- Les acquisitions de petits équipements sportifs.

Une démarche volontariste et de concertation

Ce document est issu d'une concertation qui s'est tenue avec l'ensemble des acteurs du monde sportif des territoires, en fin d'année 2022. Un diagnostic territorial appuyé sur une analyse documentaire, un questionnaire diffusé à la population gardoise, une série d'entretiens et d'ateliers territoriaux thématiques. Véritable état des lieux du sport dans le département, il a permis de mettre en lumière les spécificités territoriales gardoises, les atouts et les faiblesses du territoire et de ses acteurs. Les Rencontres du sport dans le Gard - le 16 mars 2023 - à l'Université de Nîmes, ont été également un véritable temps fort dans cette réflexion. Grâce à deux tables rondes thématiques et trois ateliers, les acteurs gardois du sport ont eu la possibilité d'échanger et se concerter sur les enjeux prioritaires du territoire et sur les pistes d'action qui peuvent permettre de répondre à ces problématiques. Les échanges ont permis de replacer la collectivité au cœur de l'action locale et de rappeler que le sport est une compétence partagée entre collectivités.

Quatre orientations opérationnelles

Le Conseil départemental du Gard est un soutien essentiel pour de nombreuses organisations sportives gardoises et cette nouvelle feuille de route, au-delà de reconduire les actions déjà existantes, vise 4 objectifs :

- **S'appuyer** sur Les actions existantes
- **Approfondir** la visibilité de l'action portée
- **Enrichir** les dispositifs déployés
- **Généraliser** la recherche de la transversalité

À travers ce document, le Conseil départemental du Gard souhaite développer :

1. L'égalité d'accès à la pratique sportive pour toutes et tous
2. La cohésion territoriale par le rapprochement des organisations sportives
3. La valorisation du territoire, de ses espaces naturels et de ses acteurs

Paroles d'élus

Bien au-delà de la seule compétition et du haut niveau, le sport est devenu un enjeu de société majeur et transversal. Les activités sportives contribuent à l'éducation, à la culture, à l'inclusion, au bien vivre ensemble, à la santé et à l'attractivité de notre territoire. Autant de sujets qui font que la compétence facultative et partagée du Sport, est pour le Conseil départemental une compétence essentielle. En effet, nous souhaitons favoriser l'accès à la pratique sportive, car nous sommes persuadés que c'est la condition, au plan individuel, d'une bonne santé et de l'épanouissement de toutes et de tous, et au plan collectif, d'un indispensable lien entre les personnes. Avec l'adoption de ce schéma 2023-2027 par l'Assemblée départementale, nous avons l'ambition de faire du Conseil départemental un moteur de l'égalité d'accès à la pratique sportive pour toutes et tous, un acteur pivot dans le monde sportif gardois et enfin de faire du sport un atout de valorisation de notre territoire. Vive le sport partout et pour tous.

Françoise LAURENT-PERRIGOT

Présidente du Conseil départemental du Gard

Vincent BOUGET

Conseiller départemental du Gard, délégué au sport



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures.

3 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76